

COVID-19 : MISE EN PLACE DE NUMÉROS D'INFORMATION AU PUBLIC

Dans le contexte de lutte contre l'épidémie de COVID-19, la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence met en place deux numéros d'information à disposition du public :

- **Une cellule d'information au public (CIP) chargée de donner des renseignements sur les mesures de limitation de la propagation du virus : 04 92 36 73 11**
 - ouvertures / fermetures des établissements recevant du public (ERP) ;
 - autorisations administratives de déplacement (dérogations et motifs) ;
 - ventes à emporter (click and collect) ;
 - limites de circulation des personnes et des marchandises.
- **Une cellule d'information aux entreprises (CIE) relative aux mesures d'accompagnement des acteurs économiques du territoire : 04 92 36 73 00**
 - dispositifs de soutien aux entreprises mis en œuvre par le Gouvernement ;
 - orientation vers les services de l'État et les consulaires ;
 - accompagnement et appui dans les démarches.

Une adresse électronique préfectorale est aussi mise à la disposition du public pour poser les questions relatives à la covid-19 : pref-signalementcovid19@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Pour accompagner au mieux **les élus et les différentes collectivités territoriales**, plusieurs boîtes fonctionnelles peuvent recueillir leurs questionnements :

- bureau des collectivités territoriales et des élections :
pref-conseil-collectivites-locales@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
- sous-préfecture de Barcelonnette : sp-barcelonnette@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
- sous-préfecture de Castellane : sp-castellane@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
- sous-préfecture de Forcalquier : sp-forcalquier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Les sous-préfets d'arrondissement restent également, comme toujours, à la disposition des élus sur ces sujets.

Concernant :

- **l'activité partielle**, les services de l'Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UD DIRECCTE 04) restent également joignables par courriel à l'adresse suivante : paca-ut04.activite-partielle@direccte.gouv.fr ;
- **les mesures fiscales** : la Direction des Finances Publiques (DDFIP) peut être contactée sur l'adresse : ddfip04.pgp.actioneconomie@dgfip.finances.gouv.fr ;
- **les médiations du crédit** : la Banque de France répondra aux courriels adressés sur : tpme04@banque-france.fr

Par ailleurs, les chambres consulaires départementales s'associent à l'État pour mettre en place des numéros d'informations dédiés à l'accompagnement et l'orientation de leurs ressortissants :

- Chambre de Commerce et d'Industrie : covid19.entreprises@digne.cci.fr
Tél. : 04 92 72 31 52
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : assistance04@cmar-paca.fr
Tél. : 09 80 08 06 00
- Chambre d'Agriculture : covid19@ahp.chambagri.fr